

DEMANDE DE PERMIS DE STATIONNEMENT

VEHICULE - ECHAFAUDAGE - BENNE A GRAVATS - DEMENAGEMENT -

ATTENTION: La présente demande ne vaut pas autorisation

Cette demande doit nous parvenir au moins <u>10 jours ouvrables</u> avant le début de l'occupation sollicitée. Tout dossier incomplet ne pourra être traité dans les délais.

<u>Je soussigné :</u>		
Nom / Entreprise :		
Responsable :	Réf. dossier / Nom du client :	
Adresse :		
Ville :	Code Postal :	
Tél.:	Fax :	
Portable :		
E-Mail :		
Adresse ou E-Mail de Facturation :		
Sollicite l'autorisation d'installer ou de stationner sur le domaine public :		
☐ (échafaudage - Emprise projetée (en m² au sol) :		
☐ palissade - Emprise projetée (en m² au sol) :		
□ véhicule(s) - nombre : Dimension(s) véhicule(s) m. X m Occupation : □ □ Du lundi au vendredi (5jrs) □ Semaine complète (7jrs)		
☐ déménagement - ☐ véhicule ju	rsqu'à 20 m³	
☐ monte-meubles		
☐ (benne à gravats Dimension n	nX m	
□ (autre(s) -		
Mise en place de panneaux stationnement interdit et / ou barrières : ☐ coui ☐ non (voir tarifs au dos)		
Adresse de l'occupation :		
Date de début de l'occupation :	Date de fin de l'occupation :	

Dossier d'urbanisme : délivré le :	
Observations :	
Para Inc.	0.5
Pau, le :	Signature :

Les informations recueillies dans ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par les services de la Ville de Pau. Les données collectées sont destinées à l'occupation du domaine public pour traiter toutes les demandes d'autorisations en lien avec l'occupation du domaine public. Les données seront conservées conformément à la réglementation en vigueur. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données - Hôtel de France - 2bis Place royale 64000 Pau ou par courrier électronique à dpo@ville-pau.fr. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations.

Redevances domaine public

A compter du 1er janvier 2024, Délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2023

Type d'occupation	Redevance en €	
Stationnement		
Droit fixe pour l'établissement et la délivrance de permis de stationner et de permission de voirie	20,00 €	
Droit fixe pour renouvellement ou modification d'autorisation de voirie	10,00 €	
Stationnement sur zone horodateurs, zone piétonne, zone de livraison et arrêt minute.	0,55 € le m² par jour	
Stationnement sur autres zones que celles définies ci- dessus	0,31 € le m² par jour	
Palissade et échafaudage	0,31 € le m² par jour	
Mise à disposition de panneau de signalisation ou de barrières (forfait pour 10 panneaux maximum)	46,40 € TTC/ forfait	
Mise en place d'une zone d'exclusion des tiers (ZET) pour l'utilisation d'un drone (forfait/jour) par tranche de 10 m ²	5,44€	

Déménagement		
Droit fixe pour l'établissement et la délivrance du permis de stationner	20,00€	
Droit fixe pour renouvellement ou modification d'autorisation de voirie	10,00 €	
Véhicule inférieur ou égal à 20m³	43,72€ par véhicule	
Plus value pour jour supplémentaire de stationnement	5,60 €	
Véhicule supérieur à 20m³	49,32 € par véhicule	
Plus value pour jour supplémentaire de stationnement	11,21 €	
Monte-meubles	40,91 € par monte-meubles	
Plus value pour jour supplémentaire de stationnement	5,60 €	

Pour toute annulation de demande d'autorisation signalée dans un délais inférieur à 72h00 avant le début de l'occupation, la redevance sera due.